

La naissance du Collège

Le développement de l'ordre cistercien s'est fait en dehors des villes, laissant celles-ci aux nouveaux ordres mendiants qui, mettant l'accent sur la formation intellectuelle, attirent de nombreuses vocations. Le retard pris par rapport aux dominicains et aux franciscains a donc naturellement conduit les cisterciens à engager à Paris, alors capitale intellectuelle de l'Europe, la création du Collège des Bernardins.

C'est Étienne de Lexington (abbé de Clairvaux de 1242 à 1255), soutenu par le pape Innocent IV, qui va donner la principale impulsion à ce projet. Celui-ci est officiellement créé en 1245 et s'installe de façon définitive, à l'intérieur de l'enceinte de Philippe Auguste, au clos du Chardonnet, sur un vaste domaine situé entre la Seine et un bras de la Bièvre, et qui au fil des acquisitions s'étendra sur plus de cinq hectares.

Certaines des constructions, en particulier la chapelle, sont provisoires, mais le bâtiment principal construit dès l'origine sur trois niveaux et qui subsiste encore de nos jours, a d'emblée sa forme définitive.

La seconde moitié du XIII^e siècle est marquée par la volonté de l'ordre cistercien de promouvoir les études de ses moines. A l'instar du collège parisien, d'autres collèges cisterciens sont créés, le chapitre général confirmant la prééminence des Bernardins sur tous les autres collèges de l'ordre.

L'achat par Cîteaux et les réformes

En 1320, l'abbé de Clairvaux vend au chapitre général le Collège des Bernardins. Cet achat résulte des difficultés financières de l'abbaye de Clairvaux. Mais aussi de la volonté de l'Ordre de faire du Collège un

passage obligatoire pour les cisterciens les plus doués. Dès lors, le Collège des Bernardins sera un lieu d'études privilégié pour les futurs abbés.

Il faudra attendre l'élection d'un cistercien sur le trône pontifical en 1334, pour que la construction d'une église à la hauteur des ambitions des Bernardins revienne à l'ordre du jour. Benoît XII (brillant élève et ancien professeur du Collège) participe de ses propres deniers à la collecte organisée pour cette construction. Cette église, dont la première pierre est posée en mai 1338 par la reine de France, ne sera jamais achevée. Elle aurait dû mesurer 80 mètres de long et 35 de large. Six travées sur les treize prévues sont construites dont il ne reste rien aujourd'hui, seule la sacristie, achevée vers 1360, subsiste de nos jours.

Par sa Constitution *Fulgens sicut stella*, promulguée en 1335, Benoît XII réforme à la fois l'Ordre de Cîteaux et l'organisation des études. Après avoir confirmé l'existence des grandes maisons d'études de l'ordre, le pape précise l'affectation des étudiants : seul le collège de Paris, en raison de sa prééminence, pourra recevoir des étudiants de partout. Ceux qui seront retenus devront être « intelligents et de bonne conduite ». Leur nombre sera proportionnel à l'importance des communautés.

L'œuvre réformatrice de Benoît XII constituera, jusqu'à la fin du Moyen Age, le fondement du Collège des Bernardins.

Des difficultés à sa vitalité

Malgré ces réformes, le Collège, subissant les conséquences des circonstances extérieures, connaît de sérieuses difficultés. Mais il parvient à les surmonter et s'engage dans une phase de redressement et de dynamisme. Il compte alors de grands professeurs et les questions les plus en vogue à l'époque, sur l'astronomie ou l'empirisme, sont disputées.

Les registres de la Faculté de théologie de Paris témoignent de la continuité et de la vitalité du Collège qui forme, tout au long du XV^e siècle, un contingent régulier de licenciés.

Le Collège de Paris, qui était le centre de cette fermentation intellectuelle et spirituelle, joue un rôle encore plus important au cours de la réforme du

XVII^e siècle, lorsqu'il devient l'enjeu de la Querelle des Observances et passe en 1635 sous le contrôle de l'Étroite Observance.

Les réformes remirent la discipline au goût du jour. La réputation du Collège y gagna et le nombre des élèves culmina.

Les derniers siècles

Au cours des siècles suivants, une part considérable du domaine primitif est aliénée et des terrains sont donnés à bail pour la construction de maisons individuelles. Le grand jardin est même cédé à une association de marchands de bestiaux qui y bâtit un marché couvert pour les veaux.

A la Révolution, après le départ des élèves, il ne reste plus que six religieux aux Bernardins. Devenu bien national, le Collège est évacué le 1^{er} février 1791. L'église est vendue et en grande partie démolie par le tracé de la rue de Pontoise. Les ruines restantes sont rasées lors du percement du boulevard Saint-Germain. Le bâtiment principal, resté la propriété de la Ville de Paris, est utilisé à des buts divers jusqu'en 1845 où il est converti en caserne de pompiers.

Ayant fait l'objet de divers projets, il est finalement acheté à la Ville par le Diocèse de Paris en 2001. En 2008, le Collège des Bernardins retrouve sa vocation première en étant un lieu de formation, de recherche et de débat pour l'Église et la société, sur la question de l'homme et de son avenir.

Christian Barbier
Collège des Bernardins

